

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
FREIX ANGLARDS - Commune

Séance du vendredi 25 septembre 2026

Délibération N° DE_061_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 17/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Patrice FALIES.

Présents : Patrice FALIES, Pierre MAYENOBE, Morgane LAFON, Joël DE MARTINO, Jean-Pierre FAU, Céline KIESOW, Waïla FIEVET, Charlotte MOISY, Jeffrey LAMOUROUX, Claudine PANIS

Représentés : Cédric ARNAL représenté par Jean-Pierre FAU

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Morgane LAFON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Restauration d'une zone humide anciennement plantée en forêt de Freix Anglards

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la possibilité de restauration d'une zone humide anciennement plantée en forêt de Freix Anglards sectionale de 2026. Actuellement cette plantation est classée en production dans ladite forêt.

Forêt	Parcelles	Surface (ha)	Actions prévues	Maître d'ouvrage
Freix Anglards	6BY/6AZ	2.22	Coupe de la majorité des épicéas	La commune de Freix Anglards section 6BY / 6AZ
			Travaux de nettoyage des rémanents, travaux sur cours d'eau ou les fossés suivi écologique.	La communauté de communes de e Freix Anglards au titre de sa compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026
Date de réception de l'AR: 28/09/2026

015-211500723-DE_061_2026-DE
A G E D I

la possibilité de la restauration est accepté

ectif de production de bois est arrêté mais la commune/section

DE_061_2026